



Commune de Crans-Montana

Objet

## Annexe 1

### Fiches explicatives des zones réservées

Mandataire

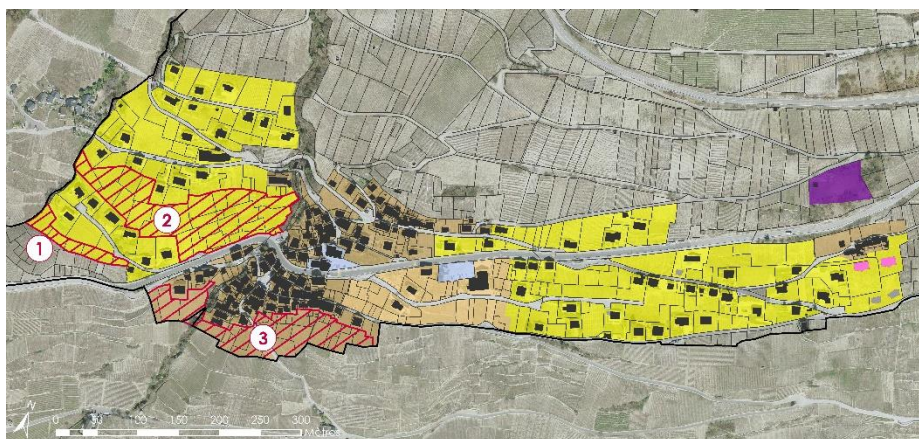
bisa – bureau d'ingénieurs sa  
Av. du Rothorn 10  
3960 Sierre

Date

Juin 2020



## 1. Ollon



### Surfaces

Secteurs	Surface
1	0.20 ha
2	1.42 ha
3	0.97 ha
<b>Total</b>	<b>2.59 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives

- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 18 zone villages et leur extension

### Critères

#### Secteurs

	1	2	3
Non largement bâti	X	X	X
Situation géographique des terrains	X	X	X
Non équipé ou partiellement équipé		X	X
Situé sur des terrains en forte pente	X	X	X
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt			
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)			
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue			
Autres critères techniques (ISOS, ...)			X

### Remarques

Secteur 1 : vignes peu accessibles, en limite de la zone à bâtir

Secteur 2 : vignes dans un terrain en pente, pas d'accès

Secteur 3 : vignes situées à l'aval du site ISOS régional d'Ollon



## 2. Champzabé




### Surfaces

Secteurs	Surface
4	0.68 ha
5	0.42 ha
6	0.53 ha
<b>Total</b>	<b>1.63 ha</b>

### Légende

 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

 bâtiments existants relevés

#### Zones à bâtir en vigueur

 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30

 1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40

 12 zone de constructions et d'installations publiques

 18 zone villages et leur extension

### Critères

#### Secteurs

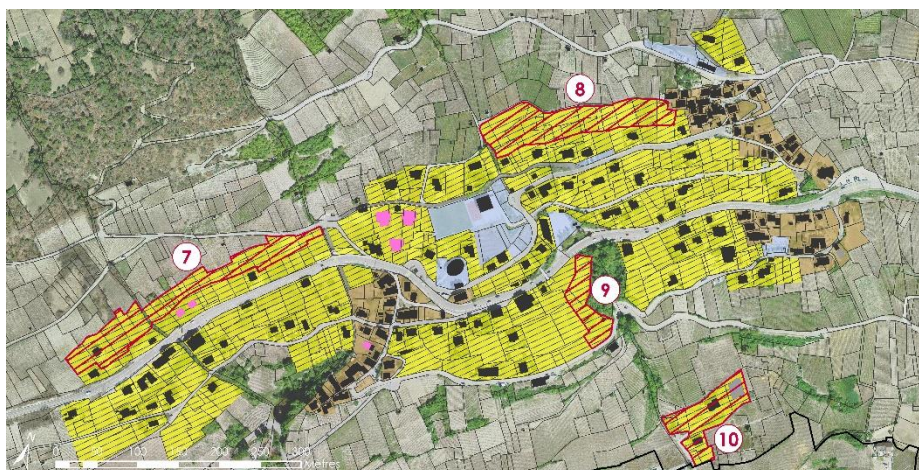
	4	5	6
Non largement bâti	X	X	X
Situation géographique des terrains	X	X	X
Non équipé ou partiellement équipé	X	X	X
Situé sur des terrains en forte pente	X	X	X
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt			
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)			
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue			
Autres critères techniques (ISOS, ...)			

### Remarques

Secteurs 4, 5 et 6 : non largement bâtis, partiellement équipés voire sans accès, en grande partie éloignés du centre du hameau de Champzabé



### 3. Corin






#### Surfaces

Secteurs	Surface
7	0.88 ha
8	0.86 ha
9	0.27 ha
10	0.46 ha
<b>Total</b>	<b>2.47 ha</b>




#### Légende

 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

##### Bâtiments

-  bâtiments existants relevés
-  bâtiments construits non relevés
-  bâtiments autorisés

##### Zones à bâtir en vigueur

-  1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
-  12 zone de constructions et d'installations publiques
-  18 zone villages et leur extension

#### Critères

	Secteurs			
	7	8	9	10
Non largement bâti	X	X	X	
Situation géographique des terrains	X	X		X
Non équipé ou partiellement équipé	X	X	X	
Situé sur des terrains en forte pente	X	X	X	X
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt			X	
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)				
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue				
Autres critères techniques (ISOS, ...)				

#### Remarques

Secteur 7 : non bâti à l'exception d'une construction, pas d'accès

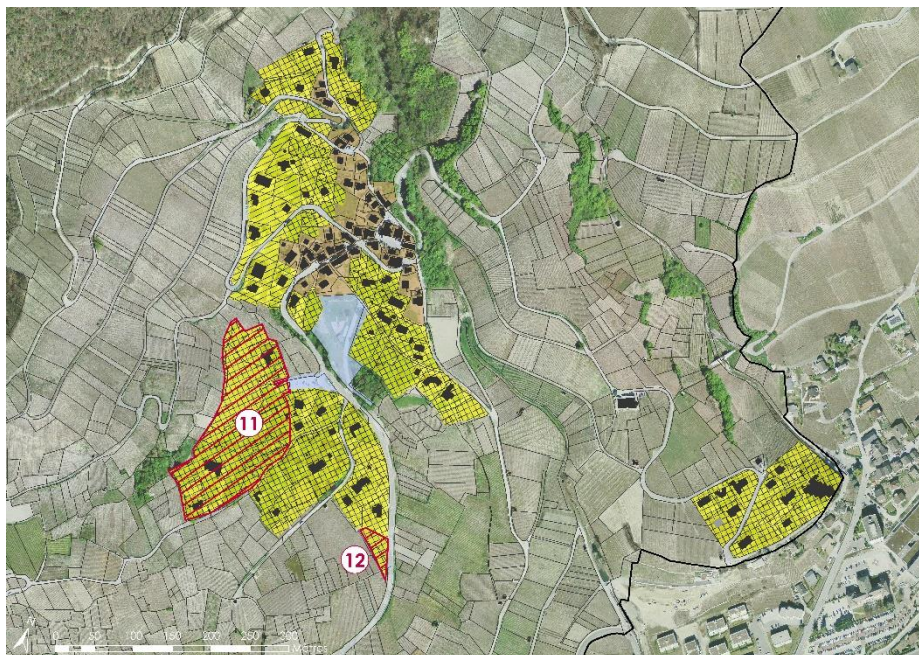
Secteur 8 : non bâti, en pente, pas d'accès

Secteur 9 : non bâti, en partie en forêt, topographie très en pente

Secteur 10 : petite zone à bâtir entourée de vignes, 2 bâtiments existants, accès par la Commune de Sierre



## 4. Loc





### Surfaces

Secteurs	Surface
11	2.13 ha
12	0.10 ha
<b>Total</b>	<b>2.23 ha</b>



### Légende



 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtimens

-  bâtiments existants relevés
-  bâtiments construits non relevés

#### Zones à bâtir en vigueur

-  1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30
-  1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40

-  12 zone de constructions et d'installations publiques
-  18 zone villages et leur extension

### Critères

	Secteurs	
	11	12
Non largement bâti	X	X
Situation géographique des terrains	X	X
Non équipé ou partiellement équipé	X	
Situé sur des terrains en forte pente		
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X	
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)		
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue		
Autres critères techniques (ISOS, ...)		

### Remarques

Secteur 11 : concerné par le danger de glissement du Boup  
Secteur 12 : non bâti, éloigné du centre du hameau



## 5. Darnona






### Surfaces

Secteurs	Surface
13	0.76 ha
14	0.64 ha
<b>Total</b>	<b>1.40 ha</b>




### Légende

 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

-  bâtiments existants relevés
-  bâtiments construits non relevés
-  bâtiments en cours de construction

#### Zones à bâtir en vigueur

-  1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30
-  12 zone de constructions et d'installations publiques
-  18 zone villages et leur extension

### Critères

	Secteurs	
	13	14
Non largement bâti	X	
Situation géographique des terrains	X	X
Non équipé ou partiellement équipé		
Situé sur des terrains en forte pente		
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt		
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)		X
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue		
Autres critères techniques (ISOS, ...)		

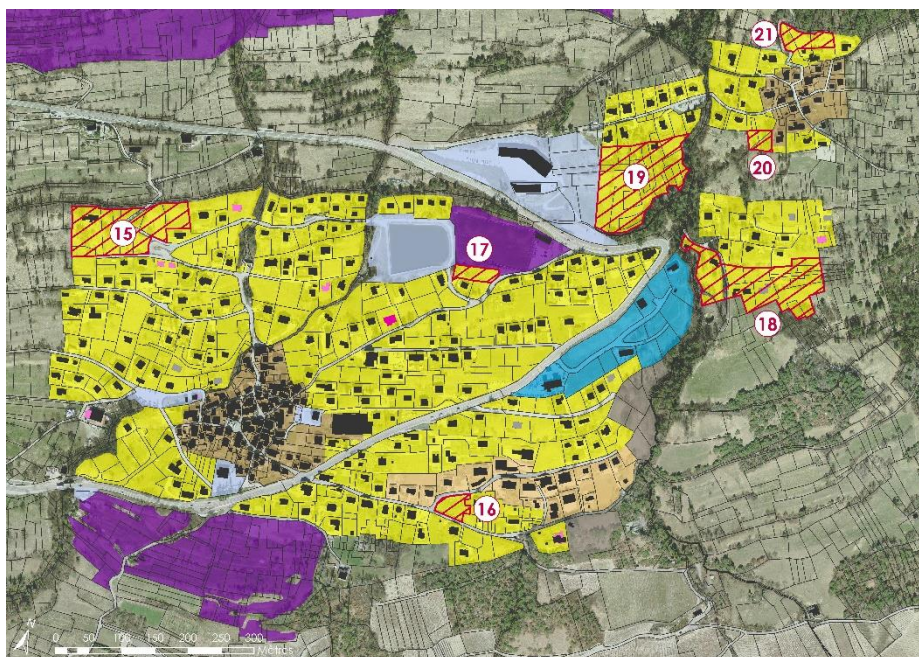
### Remarques

Secteur 13 : terrain non largement bâti, distant du centre du hameau de Darnona

Secteur 14 : distant du centre du hameau de Darnona, concerné par l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)



## 6. Chermignon d'en Bas



### Surfaces

Secteurs	Surface
15	1.06 ha
16	0.15 ha
17	0.13 ha
18	1.20 ha
19	1.37 ha
20	0.11 ha
21	0.21 ha
<b>Total</b>	<b>4.23 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments en cours de construction
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 7 zone artisanale et industrielle
- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives

- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 15 zone d'affectation différée
- 18 zone villages et leur extension

### Critères

#### Secteurs

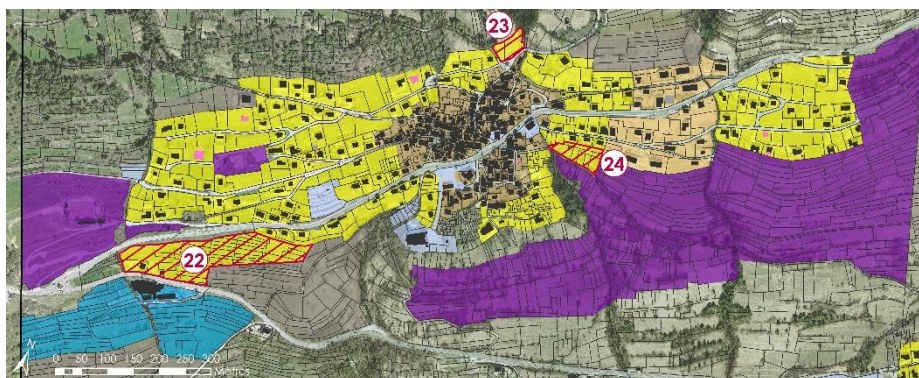
	15	16	17	18	19	20	21
Non largement bâti	X	X	X	X	X	X	X
Situation géographique des terrains	X			X			X
Non équipé ou partiellement équipé					X	X	X
Situé sur des terrains en forte pente	X					X	X
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt							
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)							
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue		X	X		X		
Autres critères techniques (ISOS, ...)						X	

### Remarques

- Secteur 15 : terrain en pente, éloigné du centre du village
- Secteur 16 : place de jeux existante
- Secteur 17 : colline à proximité du terrain de foot
- Secteur 18 : terrain non largement bâti
- Secteur 19 : accès insuffisant, à proximité immédiate de l'école des Martelles
- Secteur 20 : traversé par un cours d'eau
- Secteur 21 : terrain en forte pente, accès insuffisant



## 7. Chermignon d'en Haut



### Surfaces

Secteurs	Surface
22	2.04 ha
23	0.21 ha
24	0.32 ha
<b>Total</b>	<b>2.57 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 18 zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 7 zone artisanale et industrielle
- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives

- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 15 zone d'affectation différée
- 18 zone villages et leur extension

### Critères

	Secteurs		
	22	23	24
Non largement bâti	X	X	X
Situation géographique des terrains	X	X	X
Non équipé ou partiellement équipé	X		X
Situé sur des terrains en forte pente	X	X	X
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt			
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)			
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue			
Autres critères techniques (ISOS, ...)			

### Remarques

Secteur 22 : secteur situé dans l'épingle de la route cantonale VS 46 Sierre-Chermignon-Crans, morcellement des biens-fonds

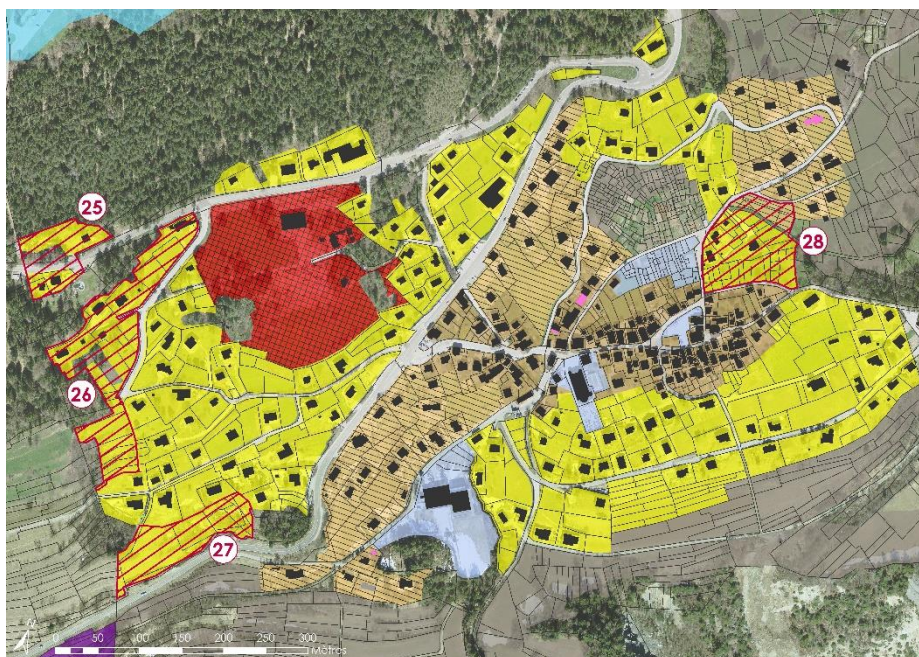
Secteur 23 : terrain essentiellement rocheux et topographie très en pente

Secteur 24 : pas d'accès, topographie en pente





## 8. Montana Village



### Surfaces

Secteurs	Surface
25	0.41 ha
26	1.47 ha
27	0.79 ha
28	1.00 ha
<b>Total</b>	<b>3.67 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 2B zone de l'ordre dispersé - densité 0.40 (gabarit différent)
- 5C bis zone d'habitat collectif d'intérêt général
- 9 zone de convalescence

- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives
- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 15 zone d'affectation différée
- 18 zone villages et leur extension

### Critères

#### Secteurs

	25	26	27	28
Non largement bâti	X	X	X	X
Situation géographique des terrains	X	X	X	
Non équipé ou partiellement équipé		X	X	
Situé sur des terrains en forte pente		X		
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt				
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)			X	
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue				X
Autres critères techniques (ISOS, ...)				X

### Remarques

Secteur 25 : non largement bâti, éloigné du centre de Montana Village

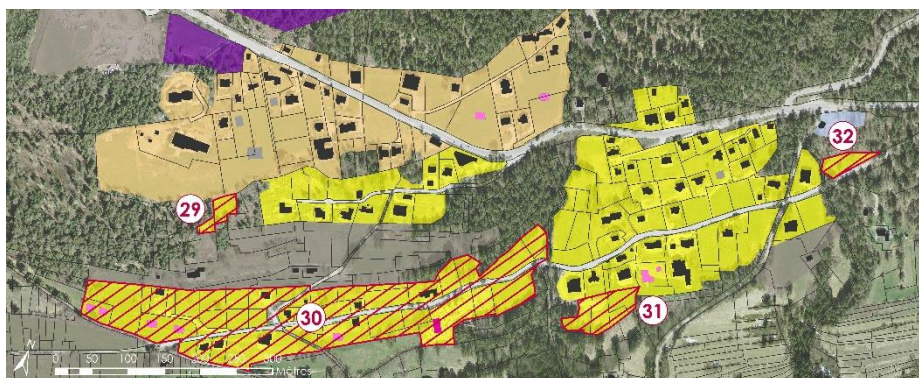
Secteur 26 : non largement bâti, éloigné du centre de Montana Village

Secteur 27 : colline et prés naturels sans équipement, en partie concerné par l'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)

Secteur 28 : vallon de l'historique « chemin des morts » depuis St-Maurice de Laques, à proximité du site ISOS régional



## 9. Les Briesses



### Surfaces

Secteurs	Surface
29	0.86 ha
30	4.82 ha
31	0.40 ha
32	0.14 ha
<b>Total</b>	<b>6.22 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments en cours de construction
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives

- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 15 zone d'affectation différée

### Critères

#### Secteurs

	29	30	31	32
Non largement bâti	X	X	X	X
Situation géographique des terrains	X	X	X	X
Non équipé ou partiellement équipé	X		X	
Situé sur des terrains en forte pente	X		X	
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X			
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)				
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue				
Autres critères techniques (ISOS, ...)				

### Remarques

Secteur 29 : à proximité de l'aire forestière, pas d'accès

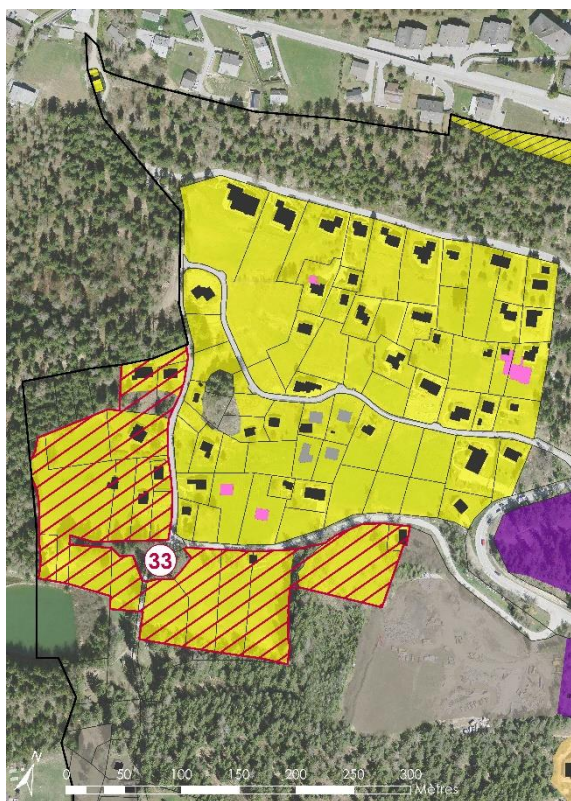
Secteur 30 : secteur non largement bâti, majoritairement prés naturels, séparé du reste de la zone à bâtir par un torrent

Secteur 31 : pas bâti, terrain en pente

Secteur 32 : pas bâti, séparé du reste de la zone à bâtir par un torrent



## 10. Crêhavouetta






### Surfaces

Secteur	Surface
33	3.27 ha
<b>Total</b>	<b>3.27 ha</b>






### Légende

 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

-  bâtiments existants relevés
-  bâtiments construits non relevés
-  bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

-  1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
-  1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
-  2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
-  11A zone destinée aux activités sportives et récréatives
-  15 zone d'affectation différée

### Critères

	Secteur
	33
Non largement bâti	X
Situation géographique des terrains	X
Non équipé ou partiellement équipé	
Situé sur des terrains en forte pente	
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)	
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	
Autres critères techniques (ISOS, ...)	

### Remarques

Secteur 33 : secteur non largement bâti, à proximité immédiate de l'étang de Miriougues, lequel est situé en zone de protection de la nature, clairières et prés naturels



## 11. La Moubra



### Surfaces

Secteur	Surface
34	3.51 ha
<b>Total</b>	<b>3.51 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments en cours de construction

#### Zones à bâtir en vigueur

- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 3 zone de l'ordre dispersé - densité 0.50
- 3B zone de l'ordre dispersé - densité 0.50
- 4 zone de l'ordre dispersé - densité 0.60

- 5C zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit à 2 pans
- 7A zone artisanale
- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives
- 12 zone de constructions et d'installations publiques

### Critères

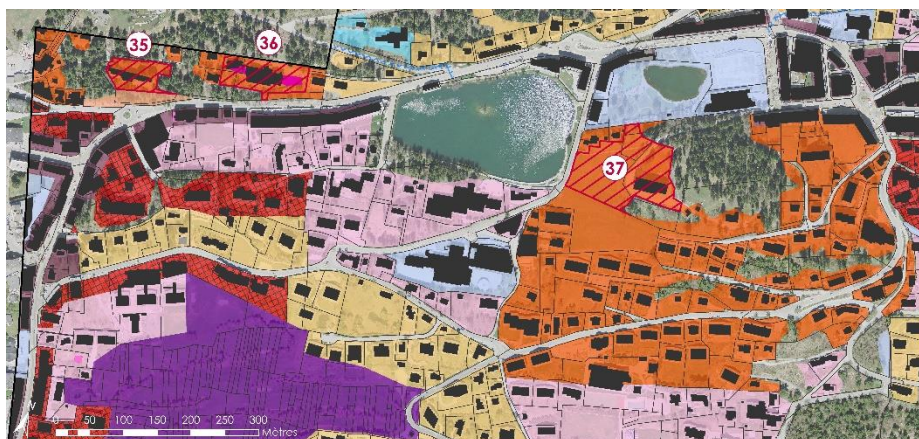
	Secteur
	34
Non largement bâti	X
Situation géographique des terrains	X
Non équipé ou partiellement équipé	X
Situé sur des terrains en forte pente	
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)	
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	X
Autres critères techniques (ISOS, ...)	

### Remarques

Secteur 34 : golf Jack Nicklaus existant



## 12. Crans



### Surfaces

Secteurs	Surface
35	0.35 ha
36	0.57 ha
37	1.33 ha
<b>Total</b>	<b>2.25 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments en cours de construction
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 3 zone de l'ordre dispersé - densité 0.50
- 4 zone de l'ordre dispersé - densité 0.60
- 5B zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit plat sans attique
- 5C zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit à 2 pans
- 6A zone de l'ordre contigu avec attique

- 6B zone de l'ordre contigu sans attique
- 9 zone de convalescence
- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives
- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 12A zone d'équipement public et touristique - densité 0.80
- domaine skiable

### Critères

#### Secteurs

35 36 37

Non largement bâti			
Situation géographique des terrains			
Non équipé ou partiellement équipé			
Situé sur des terrains en forte pente			
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt			X
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)			
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	X	X	X
Autres critères techniques (ISOS, ...)			

### Remarques

Secteurs 35 et 36 : établissements hôteliers existants à proximité des remontées mécaniques  
Secteur 37 : colline du Parc et établissement hôtelier existant



## 13. Le Zotsèt




### Surfaces

Secteur	Surface
38	0.14 ha
<b>Total</b>	<b>0.14 ha</b>


 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT


#### Bâtiments

 bâtiments existants relevés

#### Zones à bâtir en vigueur

 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40

 8 zone mayens

 12 zone de constructions et d'installations publiques

 domaine skiable

### Critères

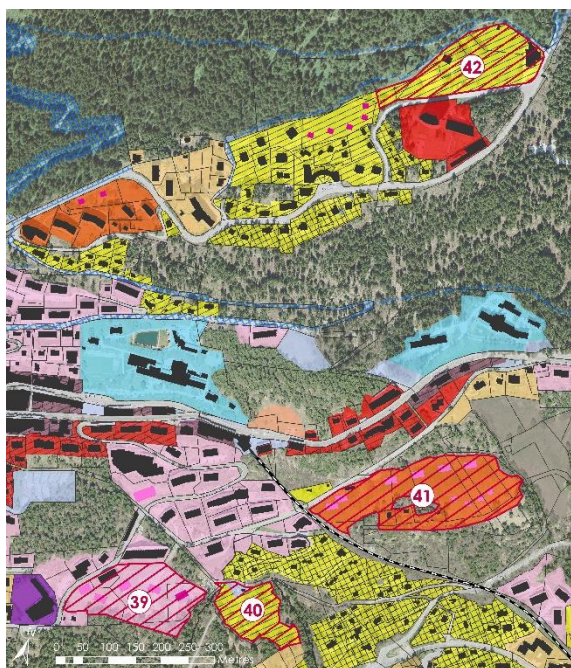
	Secteur
	38
Non largement bâti	X
Situation géographique des terrains	___
Non équipé ou partiellement équipé	___
Situé sur des terrains en forte pente	___
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)	___
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	___
Autres critères techniques (ISOS, ...)	___

### Remarques

Secteur 38 : traversé par une route utilisée comme piste de ski l'hiver, proximité de la forêt



## 14. Vermala



### Surfaces

Secteurs	Surface
39	2.30 ha
40	1.23 ha
41	3.76 ha
42	2.46 ha
<b>Total</b>	<b>9.75 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments en cours de construction
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30
- 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 3 zone de l'ordre dispersé - densité 0.50
- 4 zone de l'ordre dispersé - densité 0.60
- 5A zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit plat avec attique
- 5B zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit plat sans attique
- 5C zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit à 2 pans

- 6A zone de l'ordre contigu avec attique
- 6B zone de l'ordre contigu sans attique
- 9 zone de convalescence
- 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives
- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 12A zone d'équipement public et touristique - densité 0.80
- 15 zone d'affectation différée
- 18 zone villages et leur extension
- domaine skiable

### Critères

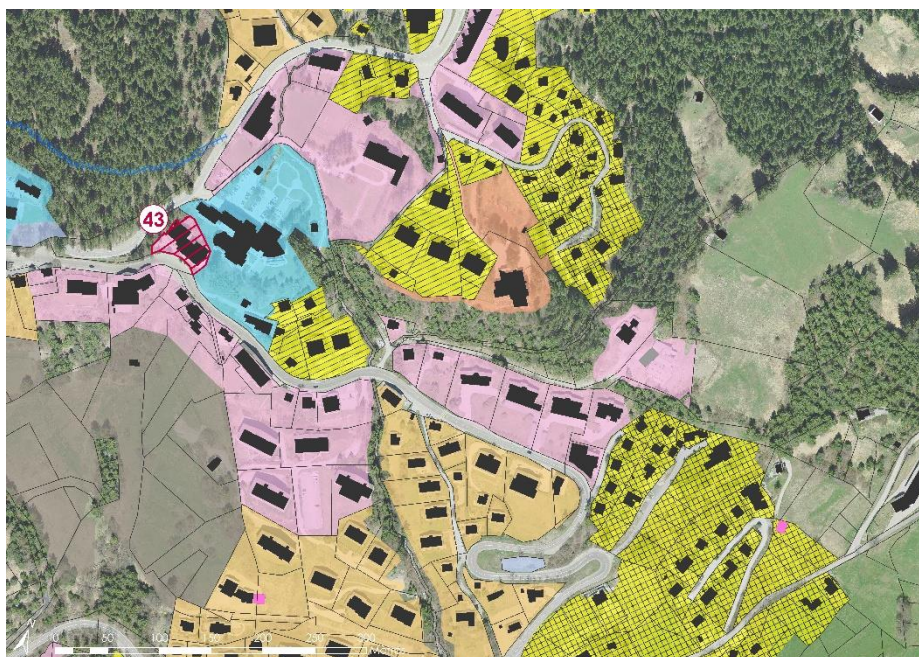
	Secteurs			
	39	40	41	42
Non largement bâti	X	X	X	X
Situation géographique des terrains		X		
Non équipé ou partiellement équipé		X	X	
Situé sur des terrains en forte pente		X		
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt		X		
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)			X	
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	X		X	X
Autres critères techniques (ISOS, ...)				

### Remarques

- Secteur 39 : projet Aquamust en cours
- Secteur 40 : secteur cadastré en aire forestière
- Secteur 41 : PAD « Les Tsintres » en force
- Secteur 42 : petit golf existant et établissement hôtelier existant



## 15. La Comba



### Surfaces

Secteur	Surface
43	0.16 ha
<b>Total</b>	<b>0.16 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtimens

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30
- 1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 3 zone de l'ordre dispersé - densité 0.50

- 9 zone de convalescence
- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 12A zone d'équipement public et touristique - densité 0.80
- 15 zone d'affectation différée
- domaine skiable

### Critères

#### Secteur

43

Non largement bâti	<input type="checkbox"/>
Situation géographique des terrains	<input type="checkbox"/>
Non équipé ou partiellement équipé	<input type="checkbox"/>
Situé sur des terrains en forte pente	<input type="checkbox"/>
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	<input type="checkbox"/>
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)	<input type="checkbox"/>
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres critères techniques (ISOS, ...)	<input type="checkbox"/>

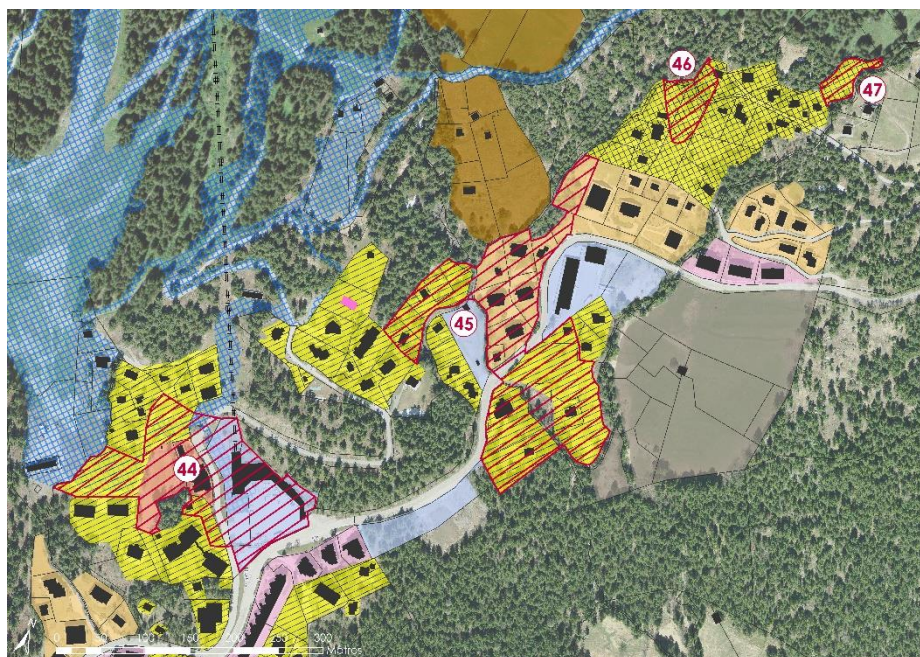
### Remarques

Secteur 43 : établissement hôtelier existant





## 16. Les Barzettes



### Surfaces

Secteurs	Surface
44	2.20 ha
45	3.04 ha
46	0.32 ha
47	0.15 ha
<b>Total</b>	<b>5.71 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30
- 1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 3 zone de l'ordre dispersé - densité 0.50

- 8 zone moyens
- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 12A zone d'équipement public et touristique - densité 0.80
- 15 zone d'affectation différée
- domaine skiable

### Critères

#### Secteurs

	44	45	46	47
Non largement bâti			X	X
Situation géographique des terrains				X
Non équipé ou partiellement équipé			X	X
Situé sur des terrains en forte pente			X	
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X	X	X	X
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)				
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	X			
Autres critères techniques (ISOS, ...)	X			

### Remarques

Secteur 44 : arrivée de la piste de La Nationale, départ des Violettes et ancien hôtel, sur le domaine skiable

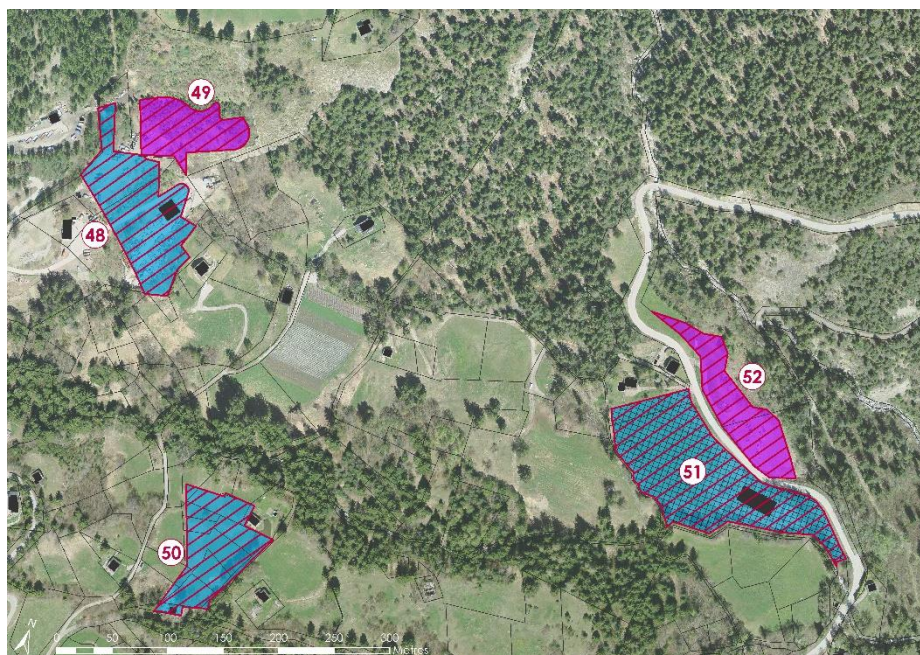
Secteur 45 : en partie bâti, établissement hôtelier existant, zone de protection des sources

Secteur 46 : zone de protection des sources

Secteur 47 : pas bâti, pas d'accès, entouré de forêt, en limite de la zone à bâtir



## 17. Les Crêts




### Surfaces

Secteurs	Surface
48	0.80 ha
49	0.41 ha
50	0.59 ha
51	1.31 ha
52	0.50 ha
<b>Total</b>	<b>3.61 ha</b>

### Légende


 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT


#### Bâtiments

 bâtiments existants relevés

#### Zones à bâtir en vigueur

 7 zone artisanale et industrielle

 zone mixte à plan de quartier obligatoire (Mollens)

 19 zone de dépôt de matériaux

### Critères

	Secteurs				
	48	49	50	51	52
Non largement bâti	X	X	X	X	X
Situation géographique des terrains	X	X	X		
Non équipé ou partiellement équipé			X		
Situé sur des terrains en forte pente	X	X			
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X	X			
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)					
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue				X	X
Autres critères techniques (ISOS, ...)					

### Remarques

Secteur 48 : déchetterie existante

Secteur 49 : zone de dépôt de matériaux abandonnée, près

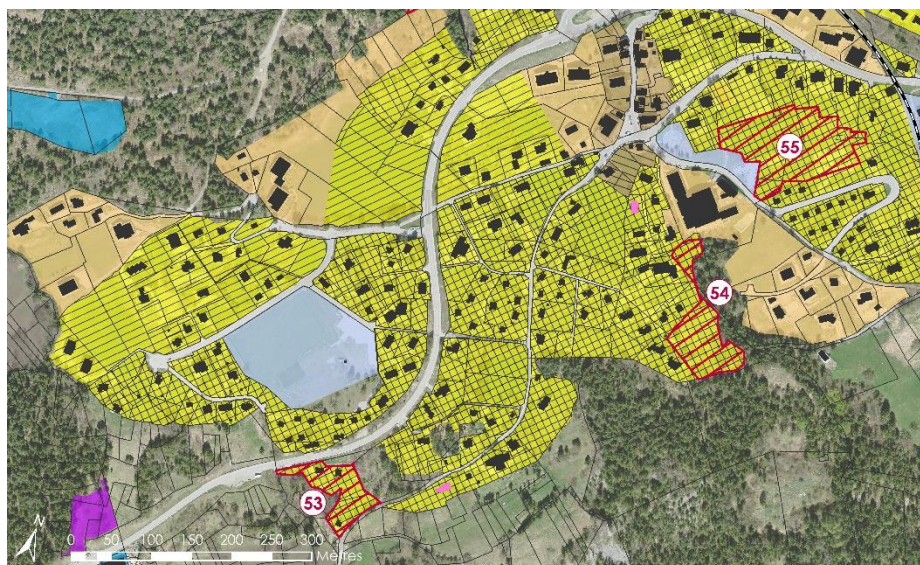
Secteur 50 : prés, aucun accès, éloigné de la zone à bâtir

Secteur 51 : 1 bâtiment existant, PAD « Les Crêts » en force

Secteur 52 : déchetterie existante



## 18. Bluche



### Surfaces

Secteurs	Surface
53	0.43 ha
54	0.62 ha
55	1.22 ha
<b>Total</b>	<b>2.27 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30
- 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 2D zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
- 7 zone artisanale et industrielle

- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- 15 zone d'affectation différée
- 18 zone villages et leur extension
- 18A zone d'habitations collectives et commerces
- 19 zone de dépôt de matériaux

### Critères

#### Secteurs

	53	54	55
Non largement bâti		X	X
Situation géographique des terrains	X	X	
Non équipé ou partiellement équipé			
Situé sur des terrains en forte pente	X	X	
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X		
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)			
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue			X
Autres critères techniques (ISOS, ...)			

### Remarques

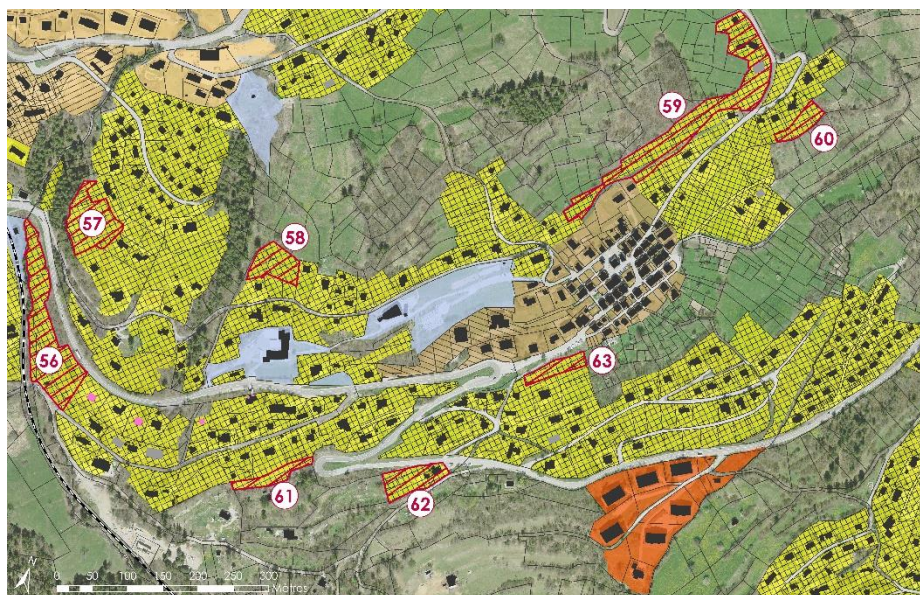
Secteur 53 : en partie bâti, séparé de la zone à bâtir par de la forêt, éloigné du centre de Bluche

Secteur 54 : situé dans le vallon d'un cours d'eau, secteur très pentu à proximité de la forêt, difficile d'accès

Secteur 55 : terrain non bâti à proximité immédiate de l'Ecole internationale des Roches



## 19. Randogne



### Surfaces

Secteurs	Surface
56	0.92 ha
57	0.48 ha
58	0.28 ha
59	1.21 ha
60	0.15 ha
61	0.16 ha
62	0.29 ha
63	0.16 ha
<b>Total</b>	<b>3.64 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

bâtiments existants relevés  
 bâtiments construits non relevés  
 bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30  
 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30  
 1D zone de l'ordre dispersé - densité 0.40  
 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40  
 2D zone de l'ordre dispersé - densité 0.40

2E zone de l'ordre dispersé - densité 0.40  
 4 zone de l'ordre dispersé - densité 0.60  
 12 zone de constructions et d'installations publiques  
 18 zone villages et leur extension  
 18A zone d'habitations collectives et commerces

### Critères

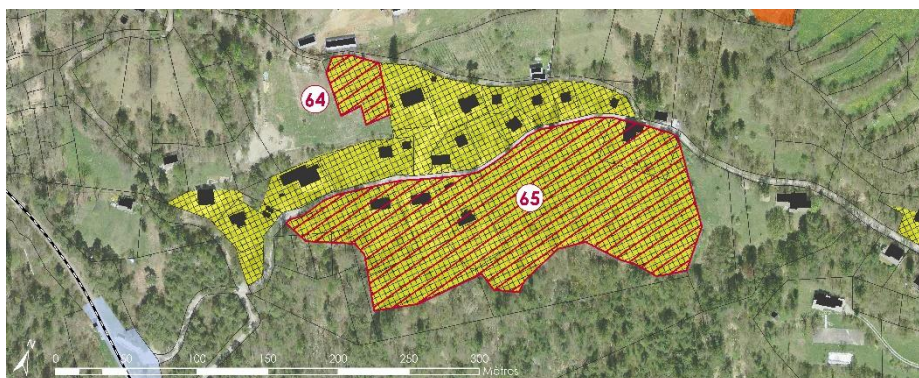
	Secteurs							
	56	57	58	59	60	61	62	63
Non largement bâti	X	X	X	X	X	X	X	X
Situation géographique des terrains	X	X	X	X	X	X	X	X
Non équipé ou partiellement équipé	X	X	X	X	X	X	X	
Situé sur des terrains en forte pente	X	X		X	X	X	X	
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt	X							
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)								
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue								X
Autres critères techniques (ISOS, ...)								

### Remarques

Secteur 56 : prés entre la route cantonale et la ligne du funiculaire SMC, sans accès, en partie en forêt  
 Secteur 57 : prés sans accès, en pente  
 Secteur 58 : prés, sans accès, en pente  
 Secteur 59 : traversé en partie par un bisse, sans accès, éloigné du centre du village  
 Secteur 60 : terrain non bâti, en limite de la zone à bâtir  
 Secteur 61 : terrain en pente, inconstructible  
 Secteur 62 : établissement public existant  
 Secteur 63 : non bâti, à proximité du vieux village (ISOS régional)



## 20. Nayes




### Surfaces

Secteurs	Surface
64	0.15 ha
65	2.23 ha
<b>Total</b>	<b>2.38 ha</b>

### Légende


 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

 bâtiments existants relevés

#### Zones à bâtir en vigueur

 1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30

 4 zone de l'ordre dispersé - densité 0.60

 12 zone de constructions et d'installations publiques

### Critères

#### Secteurs

64 65

Non largement bâti

X X

Situation géographique des terrains

X X

Non équipé ou partiellement équipé

X X

Situé sur des terrains en forte pente

X

En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt

En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)

Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue

X

Autres critères techniques (ISOS, ...)

X

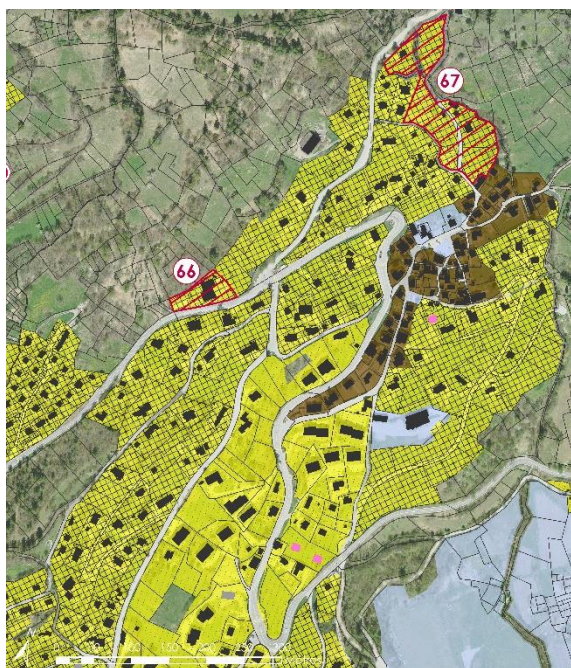
### Remarques

Secteur 64 : non bâti, accès insuffisant

Secteur 65 : 4 bâtiments existants, secteur naturel avec étang et prés



## 21. Mollens







### Surfaces

Secteurs	Surface
66	0.25 ha
67	1.09 ha
<b>Total</b>	<b>1.34 ha</b>





### Légende

 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

-  bâtiments existants relevés
-  bâtiments construits non relevés
-  bâtiments en cours de construction
-  bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

-  1A zone d'habitations familiales/résidentielle R2 (Mollens) - densité 0.30
-  zone résidentielle R3 - densité 0.40 (Mollens)
-  zone de constructions et d'installations publiques (Mollens)
-  zone du village de Cordona et de Mollens (Mollens)

### Critères

	Secteurs	
	66	67
Non largement bâti		X
Situation géographique des terrains		X
Non équipé ou partiellement équipé		
Situé sur des terrains en forte pente		X
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt		
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)		
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue	X	
Autres critères techniques (ISOS, ...)		

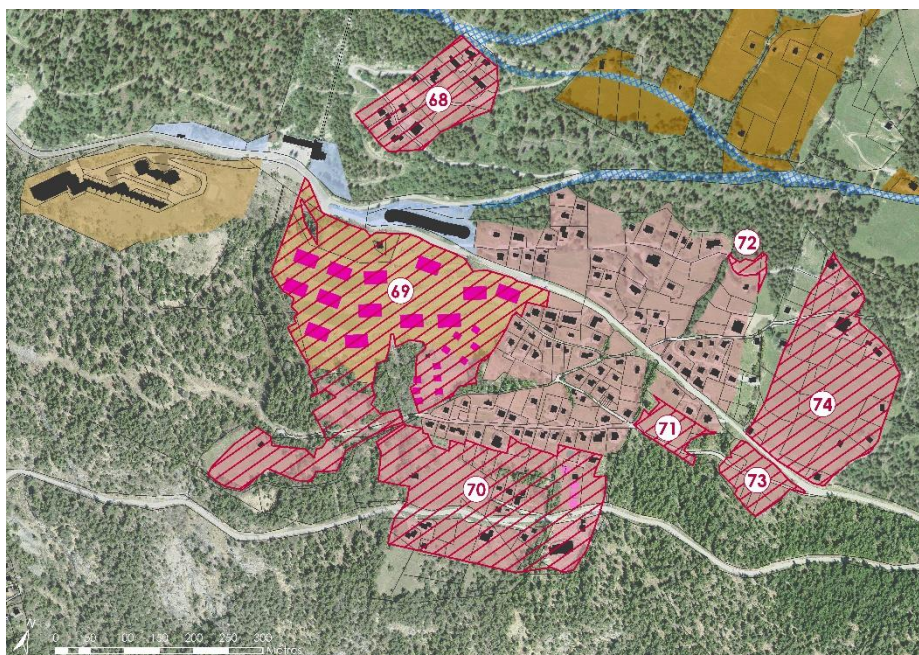
### Remarques

Secteur 66 : activité artisanale existante

Secteur 67 : en bordure de cours d'eau, prés en pente



## 22. Aminona



### Surfaces

Secteurs	Surface
68	1.83 ha
69	7.70 ha
70	4.12 ha
71	0.44 ha
72	0.13 ha
73	0.64 ha
74	4.01 ha
<b>Total</b>	<b>18.87 ha</b>

### Légende

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

#### Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments en cours de construction
- bâtiments autorisés

#### Zones à bâtir en vigueur

- 8 zone mayens
- zone de constructions et d'installations publiques (Mollens)
- zone du centre d'Aminona (Mollens)
- zone de chalets d'Aminona (Mollens)
- domaine skiable

### Critères

	Secteurs						
	68	69	70	71	72	73	74
Non largement bâti		X		X	X	X	X
Situation géographique des terrains	X		X	X	X	X	X
Non équipé ou partiellement équipé		X					X
Situé sur des terrains en forte pente		X	X	X	X	X	X
En conflit avec des zones de dangers naturels, des zones de protection ou de la forêt					X		
En conflit avec des inventaires fédéraux (PPS, ...) ou d'autres inventaires (SDA, ...)							
Stratégique pour le développement territorial dont l'affectation doit être revue		X					
Autres critères techniques (ISOS, ...)	X						

### Remarques

Secteur 68 : en partie bâti, exclusivement résidences secondaires, clairière entourée de forêt non reliée au centre d'Aminona

Secteur 69 : projet ALRV en cours

Secteur 70 : partiellement bâti, éloigné du centre d'Aminona

Secteur 71 : non bâti, terrain en pente, éloigné du centre d'Aminona

Secteur 72 : non bâti, à proximité de la forêt, éloigné du centre d'Aminona

Secteur 73 : non bâti, très pentu, éloigné du centre d'Aminona, entre deux routes, partie aval non équipée

Secteur 74 : peu bâti, pas équipé, éloigné du centre d'Aminona